

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE**  
**DU SAMEDI 16 AVRIL 2022**  
**9H**  
**A LA MAÏSOU D'AMOUNT**

*(Participation autorisée du public et de la presse, gestes barrières recommandés)*

**Présents** : Jean-Luc ROUAN, Pierre Marie GIRARD, Didier LEGER, Geneviève MALET, Patrick MORCRETTE, Jean-Marc ANDRIEUX, Jean-Luc PIALAT, Emmanuelle PLAIS, Rémi PATTE, Jean-Bernard ROUZOUL, Gérard PAGES, Marie-Thérèse PIANELLI, Véronique PAGES, Angéline ROUSSEL.

**Absents** : Corinne CHOPIN

**Procurations** : Corinne CHOPIN à Emmanuelle PLAIS

**Votants** : 15

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9h04.

Monsieur Didier Léger est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Suite à la perte du quorum en cours séance du Conseil Municipal du 11 avril dernier, Monsieur le Maire propose aux élus de reprendre les points initialement prévus qui n'ont pas pu être votés, selon l'ordre du jour ci-après :

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du budget primitif pour l'exercice 2022 (Commune et CCAS),
- 2) Campagne 2022 de lutte contre les frelons asiatiques, les moustiques « tigre » et les plantes invasives,
- 3) Inscription de sentiers dans le schéma départemental des itinéraires de promenade et de Randonnée.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- 1) Informations et questions diverses des élus.

Le conseil municipal, unanime, adopte l'ordre du jour.

**1) Approbation du budget primitif pour l'exercice 2022 (Commune et CCAS) :**

**A) Commune :**

Monsieur le Maire rappelle les principales caractéristiques du budget primitif 2022 de la Commune en commentant rapidement les orientations proposées. Le budget primitif ainsi proposé s'établit à 954 350 € pour le fonctionnement et 1 238 488,83 € pour l'investissement. Des travaux d'analyse ayant été réalisés en commission, en réunion préparatoire et lors du Conseil Municipal précédent, il est proposé un vote global pour ce budget primitif 2022.

Le vote à bulletin secret est demandé par Mr Pialat et cinq autres conseillers présents soit plus du tiers des présents.



Le vote est donc organisé avec urne et bulletins. Après dépouillement le résultat est :

**POUR : 8**

**CONTRE : 5**

**ABST : 2**

Le budget primitif 2022 de la Commune est adopté.

**B) CCAS :**

Monsieur le Maire rappelle les principales caractéristiques du budget primitif 2022 du CCAS en commentant rapidement les orientations proposées. Le budget primitif ainsi proposé s'établit à 8 282,98 € pour le fonctionnement il n'y a pas de chapitre investissement. il est soumis au vote.

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

Le budget primitif 2022 du CCAS est adopté.

**2) Campagne 2022 de lutte contre les frelons asiatiques, les moustiques « tigre » et les plantes invasives :**

Monsieur le Maire propose que l'on reconduise en 2022 la campagne de piégeage du frelon asiatique y compris en utilisant le matériel et les techniques employées l'année dernière. Une équipe pilotée par un ou deux élus suivra cette opération et guidera les participants volontaires.

Il est proposé également de s'associer à une opération de surveillance de la prolifération du moustique tigre organisée par l'Agence Régionale de Santé qui a confié cette mission à une entreprise Altopictus.

De même la Commune encouragera les opérations de lutte contre les plantes invasives organisées par des particuliers ou des associations. Proposition soumise au vote :

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

**3) Inscription de sentiers dans le schéma départemental des itinéraires de promenade et de Randonnée :**

Le Conseil Départemental nous propose d'inscrire trois itinéraires de randonnée dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIR). Ces itinéraires se situent en totalité ou en partie sur la Commune l'un part du Col de Cabus vers le Rocher de Batail, l'autre constitue le tour de Montorgueil, le troisième concerne le tour de la roche ronde.

Il nous est proposé d'autoriser l'inscription de ces trois itinéraires dans le plan départemental et d'établir une convention pour les passages en propriété privée.

La proposition est soumise au vote :

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

**QUESTIONS DIVERSES :**

**1) Informations et questions diverses des élus :**

Néant.

La séance du conseil municipal est close à 9 h 23.



Le secrétaire de séance